

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 mai 2017**

L'An Deux Mil dix-sept, le seize mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**, légalement convoqué le 11/05/2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **VINCENDEAU Jean-Pierre**, Maire.

Présents : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire, M. PLY Maurice, M. MORIN Pierre, adjoints, Mme BLOT Michèle, Mme BOUCHER Karine, Mme DION Anne, Mme DOMENGER Valérie, M., M. NIZOU Sylvain, Mme PECHOUTOU Stéphanie,

Pouvoir : Mme HIBON DE FROHEN Martine à M. VINCENDEAU (retard), M. WROBEL Fabrice à M. PLY

Excusés : M. M. GAUTHIER Jacques et LANOISELÉE Bertrand, Mme REBILLARD Armelle

Mme DOMENGER Valérie est désignée secrétaire de séance

L'assemblée approuve à l'unanimité des présents les procès-verbaux des 21 mars et 15 avril 2017

2017-05-01- S.I. Transport scolaire : modification des statuts

Rapporteur : Pierre MORIN, adjoint

M. MORIN rappelle que la commune d'Amboise a souhaité qu'un membre siège au Conseil du syndicat de transport scolaire Noizay/Nazelles-Négron compte tenu de la participation financière de la ville ; la modification des statuts a été adoptée par le Conseil Syndical du suite à l'adhésion de la commune d'Amboise, acceptée par les conseils municipaux de Nazelles-Négron et de Noizay.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts du S.I. de transport scolaire NOIZAY/NAZELLES-NEGRON.

<i>Publié et transmis en Préfecture le 19/05/2017</i>

2017-05-02- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DE L'INDRE-ET-LOIRE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de NOIZAY a des besoins en matière de **fourniture et acheminement d'électricité**

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de NOIZAY, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de l'adhésion de la commune de NOIZAY au groupement de commandes précité pour :
 - o fourniture et acheminement d'électricité
- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- de prendre acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune NOIZAY, et ce sans distinction de procédures,
- d'autoriser Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux d'électricité l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Noizay.

Publié et transmis en Préfecture le 19/05/2017

2017-05-05 : Subventions aux associations

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Mme HIBON, adjointe

Monsieur le Maire présente les dossiers que les associations ont déposés depuis le vote du budget pour les anciens combattants, l'Union musicale et l'école.

Pour l'Union Musicale, une augmentation est sollicitée pour couvrir les indemnités données au chef de chœur qui avant assurait tout bénévolement ; Mme HIBON suggère d'accorder une partie de la subvention et de faire un bilan intermédiaire à l'automne pour décider si la commune abonde plus.

La subvention demandée par l'OCCE de l'école est destinée à financer partiellement une sortie de classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

Associations	2017	Compte budgétaire
UNC Chançay-Noizay	140 €	6574
Union Musicale	1 200 €	6574
Ecole	450 €	6745

Publié et transmis en Préfecture le 19/05/2017

2017-05-04- Service périscolaire 2017-2018 : Tarifs des prestations et approbation des règlements intérieurs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que pour la prochaine rentrée scolaire, il convient d'adopter des règlements intérieurs spécifiques à chaque type de service périscolaire, et de définir les tarifs des prestations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer lesdits tarifs comme suit :

- REPAS REGULIER ENFANT 3,35 euros
- REPAS ADULTE 4,90 euros
- REPAS STAGIAIRES et INTERVENANTS ECOLE 3,60 euros

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Unité de tarification d'1/2 heure minimum pour la prise en charge du matin ou du soir)

Tarif horaire (QF > 770€)	2,10 euros
Tarif horaire (QF < 770€)	1,60 euros
- DÉPASSEMENT HORAIRE (la demi-heure entamée)	10,00 euros

PÉRIODE TAP (TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES) 4,00 euros

- D'adopter les règlements intérieurs 2017/2018 annexés à la présente délibération.

Publié et transmis en Préfecture le 19/05/2017

2017-05-05 - Gens du voyage : convention grand passage

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part du courrier du Préfet concernant les aires de grand passage pour les gens du voyage : 2 aires sont actuellement recensées (Joué-lès-Tours et Chinon) mais elles ne suffiront pas à répondre à toutes les sollicitations. Le Préfet peut réquisitionner des terrains pour créer des aires temporaires.

Afin de gérer au mieux un accueil de ces grands passages, un modèle de convention est proposé et il demande à l'Assemblée de se prononcer pour l'établissement d'une convention type.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas prévoir de convention d'occupation à titre temporaire, ne désirant pas « ouvrir la porte » pour des accueils de grand passage.

Non transmis en Préfecture

2017-05-06 - Avis sur la vente d'un logement social

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Touraine Logement sollicite l'avis de la commune pour la vente d'un logement situé rue des Hauts de Crène ; le Préfet doit également donner son accord.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation,

Considérant le parc de logements sociaux sur la commune,

Le Conseil municipal émet un avis défavorable, plusieurs logements sociaux étant déjà à la vente rue de la Gare.

Publié le 19/05/2017 et transmis en Préfecture le 08/06/2017

Questions diverses

Martine HIBON fait part des restaurations de tableaux à l'église ; au vu des coûts, il serait judicieux de les faire estimer, puisqu'ils ne sont ni datés ni signés ; par ailleurs, des devis ont été demandés à des architectes pour réaliser un diagnostic de l'ensemble de l'église, afin de déterminer ensuite la priorité des travaux à envisager.

Informations

- Madame Armelle REBILLARD a donné sa démission de ses fonctions d'adjointe à l'urbanisme en date du 9 mai 2017. Il lui sera demandé si elle reste à la commission urbanisme.
- Cœur de village : une réunion de préparation de chantier a eu lieu le 3 mai avec les entreprises et le cabinet d'études, le phasage des travaux se fera en fonction des contraintes (commerces, restauration scolaire, brocante du 6 août...). Présentation des photos des pavés portugais qui ont été posés à Chemillé-sur-Dême. La prochaine réunion est programmée au 23 mai à 9h, en présence du cabinet d'étude, des entreprises, de l'ABF, du STA et du SIEIL avec présentation des échantillons des matériaux qui seront à déterminer. Démarrage du chantier début juin.
- Travaux voirie : plusieurs estimations nous sont parvenues. Il est évident que nous ne pourrons pas réaliser la totalité. Une priorité sera déterminée et la réalisation se fera en fonction du reliquat de l'opération de la tranche ferme « cœur de village »
- Le bornage à proximité du terrain du Racing Car va être de nouveau repositionné afin de clôturer le terrain dans sa globalité. Une traversée de chaussée va être réalisée pour ce même terrain via le local foot pour les relier en eau et électricité.
- Culture : le spectacle de danse du prochain week-end est annulé.
- 14 juillet : l'animation du midi et de l'après-midi est annulé pour cette année en raison des travaux. La cérémonie officielle, le repas sous la même formule et le feu d'artifice sont maintenus.
- Une animation de pliage en 3D sera organisée par le Pays Loire Touraine le 2 août pour une quinzaine d'enfants, salle la GARDINE.
- Communication : une formation a eu lieu (2 élus et les secrétaires.) pour initier à la mise en page et à l'insertion des photos et fichiers dans notre prochain site internet.
- Ligne SNCF : des travaux de renouvellement complet des voies entre Blois et La Ville aux Dames sont prévus du 9 juillet au 12 octobre 2018 de jour comme de nuit. 500 ouvriers seront sur les voies pour une avancée d'1 km/jour.
- Inscription au titre des monuments historiques : la préfecture vient de classer dans l'église l'objet mobilier suivant : crucifixion, avec la vierge, Marie- Madeleine et saint Jean-Baptiste, peinture, huile sur cuivre, XVIIIe siècle.

Séance levée à 21 heures

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 mai 2017 :

N° d'ordre	Délibérations	rapporteur	FOLIO
2017-05-01	SI Transport scolaire : modification des statuts	M. MORIN	85
2017-05-02	SIEIL : adhésion au groupement de commandes	M. VINCENDEAU	85-86
2017-05-03	Subventions aux associations	M. VINCENDEAU	86
2017-05-04	Périscolaire : tarifs des prestations et approbation des règlements intérieurs	M. VINCENDEAU	86-87
2017-05-05	Gens du voyage : convention grand passage	M. VINCENDEAU	87
2017-05-06	Avis sur la vente d'un logement social	M. VINCENDEAU	87

Etat des décisions
 Questions diverses
 Informations